

Fiche n°6 : Le Règlement Intérieur

Les fondamentaux

A quoi sert le règlement intérieur ?

Le règlement intérieur **complète les statuts**. Il précise les informations relatives aux **règles de fonctionnement habituelles et disciplinaires**.

Est-il obligatoire ?

Le règlement intérieur est obligatoire pour les fédérations sportives bénéficiant d'un agrément de l'Etat. La Fédération Française de Gymnastique entre dans ce cadre puisqu'elle fait partie de celles agréées, en plus d'être délégataire. Par conséquent, **en tant que club affilié auprès de la FFGym, le règlement est obligatoire** pour ses structures (Comités Régionaux, Comités Départementaux et Clubs).

Doit-il être diffusé ?

Le règlement intérieur doit être **porté à la connaissance des adhérents**. Il peut être consultable sur demande ou affiché dans un endroit accessible aux adhérents. L'idéal est de l'annexer au dossier d'inscription.

Doit-il être signé ?

La signature du règlement intérieur n'est **pas obligatoire**, toutefois elle est **fortement recommandée** puisqu'elle assure une prise de connaissance des textes.

Son écriture est-elle définitive ?

Tout comme les statuts, **le règlement intérieur peut-être modifié** pour diverses raisons (évolution du club, nouvelle discipline, articles manquants etc...). Sa validation ET ses modifications seront **adoptés par l'organe compétent qui est l'Assemblée Générale** (et non le Conseil d'Administration/Bureau) et imposé aux adhérents.

Il est judicieux de faire apparaître la date de la dernière validation par l'AG sur le règlement intérieur avant sa diffusion.

Les éléments à faire figurer dans les statuts

Il est judicieux de faire apparaître les éléments suivants dans le règlement intérieur :

L'organisation générale de l'association

Des précisions sur le **fonctionnement de l'association** peuvent apparaître ici, comme par exemple :

- Les missions/attributions des membres et des organes dirigeants si elles ne sont pas précisées dans les statuts ;
- Le fonctionnement par commission ;
- Le secrétariat ;
- ...

Egalement, ce paragraphe peut faire ressortir la **date** de validation du règlement intérieur en question, ainsi que les modalités de son **acceptation** par les adhérents.

NB : Il est possible de dissocier le volet "organisation générale de l'association et le volet attributions afin de donner davantage d'explications.

Les modalités d'adhésion à l'association

Un focus sur les **informations relatives à l'adhésion à l'association** peut-être effectué, comme par exemple :

- Les obligations / informations liées à la licence auprès de la FFGym ;
- L'acceptation des chartes et valeurs fédérales ;
- Le certificat médical / le questionnaire de santé ;
- ...

Aussi, un laïus complémentaire sur les **modalités de remboursement** peut apparaître.

Les activités

Il est possible de **détailler les activités proposées** par le club et de préciser les particularités que chacune d'elle entraîne, tout comme le mode d'organisation des secteurs.

Une partie sur **l'organisation technique** peut également apparaître ici (responsable technique général, par disciplines, réunions etc...).

La cotisation

En lien avec les statuts et l'obligation d'avoir sa cotisation à jour pour devenir membre, ce paragraphe reprend les **conditions que l'association met en place pour le volet cotisation** (versement, refus, durée etc...).

Règles de conduite

Les règles de conduite pour chaque acteurs de l'association sont **mentionnées dans les chartes** de la FFGym : la charte du dirigeant, du cadre technique, du gymnaste, du juge, du secteur médical. **Des compléments peuvent évidemment être apportés** à ces règles de conduite qui s'adaptent à chaque association, et devront apparaître dans ce volet.

Aussi, il est possible de détailler les règles en matière de :

- Violence
- Tenues sportives
- Respect
- Affichage
- ...

Le matériel et les locaux

En complément des règles de conduite, des **règles liées à l'utilisation du matériel** peuvent être définies, tout comme celles des **horaires d'entraînement**.

En outre, il est important de préciser la **responsabilité en cas de perte ou vol d'objet** au sein des locaux (le club en général se décharge de cette responsabilité).

La ponctualité et les absences

En cas de **retard ou d'absence** il est conseillé de rédiger une procédure (signalement) que l'adhérent ou son représentant légal devra respecter. Peut s'ajouter à cela, les différentes **procédures concernant l'accueil du public**, notamment celle de **l'accueil des mineurs et les diverses autorisations**.

Les compétitions

Dans la mesure où le club est **engagé dans une filière compétitive**, un paragraphe détaillant les informations nécessaires est judicieux. Par exemple :

- Les obligations que la filière compétitive demande ;
- Les tenues ;
- Les règlements fédéraux ;
- Les frais à engager ;
- La prise en charge prévue ;
- Les engagements ;
- La procédure de déplacement (Qualiclub)
- ...

Les sanctions et exclusions

Lorsqu'un membre, un bénévole (technique ou administratif) commet un manquement au règlement intérieur et/ou aux statuts, **des sanctions peuvent être prévues** dans ce cadre et doivent apparaître dans le règlement intérieur. Il en va de même avec les motifs d'exclusion d'un membre.

Les indemnités / remboursement

Lors d'une missions et/ou représentation bénévole, des **remboursements de frais de déplacement** peuvent être prévus en corrélation avec les barèmes en vigueur et les conditions fixées par les organes dirigeants.

La modification du règlement intérieur

Si ce n'est pas mentionné dans le point "organisation générale", un laïus peut être ajouté sur les modifications du règlement intérieur : modalités, vote, adoption...

Les compléments

D'autres sujets peuvent faire l'objet de mention dans le règlement intérieur, comme par exemple :

- Les diplômes / cartes professionnelles
- L'affichage
- La procédure de déplacement des mineurs
- La procédure en cas de blessure
- La procédure d'accueil des mineurs (si non précisée plus haut)
- Le devoir de discrétion
- Les vacances / absences des postes clefs
- Les réseaux sociaux et la conduite à avoir sur ces derniers
- L'utilisation du nom / image du club
- Le Règlement Général de Protection des Données (RGPD)
- ...

Liste non exhaustive

Documents utiles

Documentation fédérale

Exemple de règlement intérieur (Qualiclub)
Le règlement intérieur de la FFGym
Le règlement intérieur du CNOSF
Les valeurs et chartes fédérales

Informations complémentaires

Tout savoir sur le règlement intérieur d'une association
Webinaire Statuts - RI et RPD - Comité Occitanie de Gymnastique

CONTACTS

Le Comité Régional Occitanie de Gymnastique vous accompagne dans votre démarche :

Manon WAWRZYNIAK,
Responsable du Pôle Développement

 ffgymoccitanie@gmail.com
 06.36.10.86.83

Marie CARTIGNY,
Référente QUALICLUB

 ffgymoccitanie@gmail.com
 06.02.41.85.76